

## Angers expérimente un système de vidéoverbalisation Rue de la Roë



La Ville d'Angers expérimente le long de la rue de la Roë un dispositif de vidéoverbalisation. A l'aide de quatre caméras dômes, la police municipale pourra désormais verbaliser le stationnement gênant aux abords du tramway la nuit. Ce procédé expérimental, mis en place pour une durée de six mois, sera effectif d'ici la fin du mois de novembre.

Depuis plusieurs mois, la police municipale et les riverains constatent la présence, en soirée et la nuit, de nombreux véhicules. Au-delà des problèmes de sécurité, dénoncés notamment par les conducteurs de tramway, ces stationnements illicites entraînent des nuisances sonores aux riverains lors de la fermeture de certains établissements de nuit du secteur (claquements de portières, ronflements de moteurs, accélérations, etc). Si la journée, les agents de la police municipale peuvent verbaliser les conducteurs, en soirée et la nuit, les effectifs ne permettent pas toujours d'intervenir. La

mise en place de ce nouveau dispositif fait donc suite à des sollicitations de riverains auprès du médiateur de la ville.

Le système de vidéoverbalisation se compose de quatre caméras couvrant l'ensemble de la rue. L'infraction est constatée à partir de deux clichés pris à intervalle de moins de trois minutes. La verbalisation peut ensuite être effectuée en mode électronique. Les clichés sont conservés deux ans et ont valeur de preuve aux yeux de la loi.

### Une ville attentive

Cette nouvelle expérimentation est l'une des premières actions que la Ville mène suite à la conférence de la vie nocturne, une concertation large lancée en janvier 2013 et menée avec les acteurs de la vie nocturne (bars, étudiants, commerces, institutionnels ...). La conférence de la vie nocturne a donné lieu en juin à la présentation d'un plan d'actions par le maire d'Angers : « Pour certains, la ville est trop vivante le soir et la nuit ; pour d'autres, pas assez. Notre rôle est de veiller à ce que les Angevins vivent bien ensemble. Nous devons garder un centre-ville attractif et apaisé où les jeunes, les étudiants et toute la population ont plaisir à venir, tout en tenant compte des débordements qui sont le fait d'une minorité et qui rendent la situation de certains riverains difficile. »

---

**Contact relations presse Ville d'Angers :**

Corine Busson-Benhammou  
02 41 05 40 33 -06 12 52 64 98

[corine.busson-benhammou@ville.angers.fr](mailto:corine.busson-benhammou@ville.angers.fr)

## Des solutions de stationnement alternatives dans le quartier

La Ville propose aux riverains et aux commerçants plusieurs solutions de stationnement.

### Quatre parkings à proximité :

- Le ralliement
- Place Molière
- Rue Thiers
- Fleur d'eau

Un quota de place est réservé dans chaque parc de stationnement. Les riverains peuvent bénéficier de :

#### ➤ **La carte de paiement rechargeable gratuite**

Permet de s'acquitter du paiement du stationnement sur les horodateurs. Il suffit de la charger une fois et plus besoin de monnaie.

#### ➤ **Le macaron de stationnement sur voirie valable un an et gratuit**

Permet le stationnement dans le secteur d'habitation du résident.

Stationnement gratuit autorisé : de 17 h 00 à 10 h 00 en zone verte et de 18 h 00 à 10 h 00 en zone orange.

#### ➤ **Le macaron payant de stationnement résident sur voirie**

Permet le stationnement dans sa zone de résidence.

(55 € en zone orange et 25 € en zone verte)

#### ➤ **L'abonnement résident dans les parcs de stationnement**

Payant : tarifs adaptés à chaque parc de stationnement : environ 75 % du tarif habituel.